

**Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales  
Septentrionales  
(CCR EOS)**

**Groupe de travail 2  
Approches occidentales et Mer celtique (CIEM VII sauf a, d et e)**

**Mardi 16 mai 2006  
09 h 30 – 13 h 00  
Glasgow**

**Adoption de l'agenda**

L'agenda a été adopté par consensus.

**Adoption du procès-verbal**

Suite à une intervention de la délégation française au sujet des problèmes de traduction soulevés lors de la réunion précédente, le procès-verbal a été adopté.

**Interdiction de la pêche au filet maillant de profondeur**

Le groupe de travail a entendu dire que des réunions avaient eu lieu avec la Commission les 7 mars et 7 avril. (Procès-verbal ci-joint pour information).

En bref, la Commission avait accepté la position du CCR EOS qui consistait à ce que les navires de pêche au merlu soient exclus de l'interdiction, ce qui était possible grâce à une modification du règlement de TAC (prise totale autorisée) et de quota.

En ce qui concerne les pêches à la lotte et au requin de profondeur, il devait y avoir un programme d'un observateur scientifique afin de générer de nouvelles données pour la réunion du CSTEP en juillet. Ceci a été considéré comme relativement important, et un plan de gestion futur a été élaboré pour ces pêches.

Une légère confusion a été notée autour de la réunion avec la Commission du 7 avril ; cependant, à cette occasion, la position du CCR EOS a été communiquée de façon claire à la Commission.

Cependant, il a été convenu qu'aux réunions coordonnées du CCR EOS, la position des représentants du CCR devait être celle du CCR EOS et non pas celle des individus. Il a été convenu qu'un protocole soit rédigé afin d'assurer la clarté de la compréhension des rôles des représentants du CCR EOS et des observateurs lors des prochaines réunions.

**Marquage et identification des équipements de pêche passifs**

Le groupe de travail a entendu dire que la question du marquage et de l'identification de l'équipement passif n'avait pas beaucoup évolué depuis la réunion du 7 mars avec la Commission, malgré le fait que les inquiétudes du CCR EOS aient été clairement évoquées. Cependant, il y a eu une réunion d'experts en juillet et il a été convenu qu'il était important que le groupe soit représenté à ce type de réunions.

Il a été convenu qu'une lettre soit immédiatement envoyée de la part du secrétariat à la Commission, afin de leur rappeler nos inquiétudes concernant la sécurité des opérations et que le CCR EOS souhaitait participer à toute réunion d'experts sur ce sujet.

Michael Walsh a informé le groupe que son organisation était impliquée dans des essais de marquage des navires et a promis d'envoyer le rapport, une fois terminé, au CCR EOS.

### **Emetteurs d'ultrasons**

Une fois encore, le groupe a entendu dire que la Commission avait reçu la position du CCR EOS à la réunion du 7 mars. Par la suite, une réunion d'experts techniques a eu lieu le 20 avril.

Le problème avec ce règlement demeure, les propriétaires exigent l'adaptation de l'équipement, mais celui-ci n'est pas conçu pour. Il est clair que la Commission ne veut pas remettre le sujet sur le tapis au Conseil. Cependant, la Commission doit répondre au groupe d'experts techniques du 20 avril et cela peut permettre d'influencer un changement.

Le groupe a identifié un problème sous-jacent d'élaboration de politique de la part de la Commission. Il a été suggéré que les règlements, qui supposent de changer les équipements, soient entièrement testés sur des navires commerciaux avant leur mise en place afin d'éviter les problèmes rencontrés en ce moment. Il a été convenu que ceci soit poursuivi par l'agenda de simplification.

Il est clair que les problèmes ci-dessus exigent un travail supplémentaire et il est apparu important que le CCR EOS le garde sur l'agenda et continue à travailler à leur résolution.

### **Enjeux horizontaux**

Il a été noté qu'il y avait un certain nombre de problèmes qui se chevauchent entre groupes de travail et que discuter des mêmes choses à deux ou trois reprises était une perte de temps. Il a été convenu que le Conseil de direction devait réfléchir au problème et proposer une façon pratique de traiter les questions horizontales afin d'éviter des répétitions inutiles.

### **Propositions d'essais sur la pêche aux filets dérivants au thon blanc**

Jason Whooley a résumé sa proposition. (ci-joint pour information).

Il a souligné qu'il s'agissait d'une proposition objective d'effectuer des essais en observant la pêche au thon blanc aux filets dérivants. Il s'agissait d'une proposition proactive qui soulignait le fait que la technologie avait évolué par rapport à l'époque de l'interdiction. Il a répété que cette proposition était faite à titre d'essai et non de réouverture totale.

Les discussions et le débat qui ont suivi ont été longs et ont porté sur de nombreux points, cependant, les points clés suivants ont émergé.

La majorité du groupe voulait développer la proposition, la considérant comme une recherche objective et véritable, où l'ambiguïté existe toujours.

Les délégations espagnoles de LUGO et ANASOL n'étaient pas prêtes à soutenir la proposition. Elles avaient des réserves concernant les filets dérivants en général et pensaient qu'il n'était pas prudent de s'interroger sur la possibilité de réouvrir cette pêche, même de façon limitée. De plus, elles ont soulevé la question du conflit d'équipement et de la commercialisation dans certaines zones.

WWF a déclaré qu'ils ne soutenaient pas cette proposition ; selon eux, il ne s'agit pas seulement des prises accessoires de cétacés, mais également des prises accessoires de tortues, d'oiseaux marins et de requins. (Cette question a été abordée par de nombreux membres du groupe impliqués dans la pêche.)

Le groupe a pensé qu'il était important, pour l'intégrité du CCR EOS, que cette question soit discutée au Conseil de direction. Il y avait une grande majorité en faveur du développement de la proposition. La plupart ont trouvé nécessaire qu'un travail supplémentaire soit effectué à ce sujet, cependant, une minorité (WWF, LUGO, ANASOL) était d'un avis contraire.

Malgré l'aspect affectif de cette question, le CCR EOS devrait être ouvert et examiner ce type de questions sujettes à controverse. L'interdiction de la pêche au thon blanc au filet dérivant mérite une évaluation scientifique complète, le CCR EOS devrait alors peut-être examiner le CIEM et le CSTEP pour évaluer cela. Le CCR EOS devrait également considérer cette question de façon rationnelle et objective.

#### **Épaisseur de la ficelle.**

Le groupe a examiné la lettre envoyée par les espagnols sur la question de la procédure d'inspection pour déterminer l'épaisseur de la ficelle. (Un exemplaire est joint pour information) Un certain nombre de questions ont été soulevées par plusieurs membres du groupe, qui avaient déjà été soulignées dans la lettre d'ANASOL.

Une véritable question se pose, en raison d'un problème sous-jacent fondamental : l'absence de dialogue entre la Commission et le secteur.

Il a été convenu que cette question soit intégrée au travail du groupe de discussion sur les mesures de conservation technique (TCM) ; de plus, il a

été suggéré qu'une invitation à l'application par la Commission serait utile pour entamer un dialogue sur des questions telles que l'épaisseur de la ficelle, ainsi que d'autres questions d'application concernant les mesures TCM.

Il a été convenu de porter le sujet à l'attention du Conseil de direction et l'informer du problème de l'article 19 du règlement de la CE 129/2003 et du fait que son application stricte nuisait à la flotte. De plus, ceci constitue une priorité et devrait faire partie du travail du groupe de discussion sur les mesures TCM.

### **Gestion basée sur l'écosystème dans les mers celtique et irlandaise**

Cet élément de l'agenda a été inclus à des fins d'information. Il a été convenu que le CCR EOS avait besoin de plus d'informations sur l'article et qu'il devait être consulté pour un travail de ce type.

En tant que question horizontale, ceci a été une fois encore renvoyé vers le Conseil de direction, afin d'évaluer la meilleure façon de traiter ce problème important et d'avancer. Il a été répété que le CCR EOS devait être impliqué dans ce projet afin d'assurer que la considération nécessaire soit donnée à tous les intervenants.

### **Divers**

#### **Journaux électroniques**

Suite aux inquiétudes exprimées, il a été convenu que le Conseil de direction écrive à la Commission pour demander de plus amples informations et des clarifications sur le statut technique, la confidentialité et les coûts impliqués. Ceci était d'une importance considérable, étant donné que la Commission cherche à mettre en place des journaux électroniques très prochainement.

#### **Lieux de réunion du groupe de travail**

Jacques Pichon a suggéré que les réunions du groupe de travail seraient plus économiques et prendraient moins de temps si elles avaient lieu dans des villes importantes. Le secrétariat a accepté d'y réfléchir.

**Paul Trebilcock**  
**2 juin 2006**